

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 9 mars 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs dans les établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture

NOR : AGRS1704719A

Par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, en date du 9 mars 2017, est autorisée au titre de l'année 2017 l'ouverture d'une première session pour le recrutement de professeurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Le nombre total de places offertes à cette première session est fixé à dix. Ces concours sur titres, épreuves, travaux et services sont ouverts dans les disciplines et les sections de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA) suivantes, conformément au tableau ci-après :

ÉTABLISSEMENT		NUMÉRO d'emploi	DISCIPLINE	SECTION CNECA
AgroSupDijon	Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement	PR 06-280	Productions animales	6
Bordeaux Sciences Agro	Ecole nationale des sciences agronomiques de Bordeaux-Aquitaine	PR 15-739	Œnologie	4
ENSFEA	Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole	PR 23-698	Sciences de l'éducation : innovation et évaluation	9
ENVA	Ecole nationale vétérinaire d'Alfort	PR 09-351	Physiologie et pharmacologie intégrées	6
ENVT	Ecole nationale vétérinaire de Toulouse	PR 12-531	Histologie - Anatomie pathologique	7
ENVT	Ecole nationale vétérinaire de Toulouse	PR 12-540	Pathologie des ruminants	8
ONIRIS	Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique	PR 11-456	Sécurité et qualité microbiologique des denrées alimentaires	4
ONIRIS	Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique	PR 11-471	Maladies réglementées, zoonoses et réglementation sanitaire générale	7
VetAgro Sup	Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	PR 10-395	Physiologie, pharmacodynamie et thérapeutique	7
VetAgro Sup	Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	PR 10-410	Pathologie du bétail et médecine des populations	8

Ces concours de première session sont organisés selon les modalités suivantes :

- la date limite du retrait des dossiers d'inscription (formulaire à remplir, profil de poste, guide de rédaction du rapport d'activité) est fixée au mercredi 12 avril 2017 à 17 heures ;
- la date limite du dépôt des dossiers d'inscription (formulaire rempli, rapport d'activité rédigé, copie des principaux titres et diplômes) est fixée au jeudi 13 avril 2017, le cachet de la poste faisant foi.

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet, pour chaque concours, d'arrêtés distincts du ministre chargé de l'agriculture précisant les dates d'épreuves.

Conformément aux articles 30 et 46 du décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié, les emplois ouverts aux concours sont susceptibles d'être préalablement offerts à la mobilité (mutation, détachement). Les candidats sont invités à s'informer de cette situation auprès des établissements dans lesquels sont affectés les emplois auxquels ils postulent, tout renseignement complémentaire pouvant être obtenu auprès de chaque établissement organisateur du concours dont la liste et les coordonnées ainsi que les profils de postes sont accessibles aux adresses suivantes :

<http://www.chlorofil.fr/enseignement-superieur-et-recherche.html>

et

<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>.